

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 11 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 juin 2018

2018 DPE 26 Subventions (161.660 euros) et conventions avec neuf associations gestionnaires de recycleries.

Mme Antoinette GUHL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 4, 5 et 6 juin 2018 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution de 9 subventions d'un montant total de 161.660 € aux associations : La Textilerie (10^e), La Petite Rockette (11^e), Ma Ressourcerie (13^e), La Ressourcerie Créative (14^e), La Table des Matières (14^e), 1000 Collectes (17^e), 3S: Séjour Sportif Solidaire (17^e), Du Bleu dans les yeux (20^e) et Emmaüs Coup de Main (20^e) et la signature de 9 conventions financières annuelles

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement, en date du 22 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement, en date du 22 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement, en date du 22 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement, en date du 22 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement, en date du 22 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement, en date du 22 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement, en date du 22 mai 2018 ;

Sur le rapport présenté par Madame Antoinette GUHL au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les 9 conventions financières annuelles, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec les associations La Textilerie (10^e), La Petite Rockette (11^e), Ma Ressourcerie (13^e), La Ressourcerie Créative (14^e), La Table des Matières (14^e), 1000 Collectes (17^e), 3S: Séjour Sportif Solidaire(17^e), Du Bleu dans les yeux (20^e) et Emmaüs Coup de Main (20^e)

Article 2 : Une subvention d'un montant de 6 000 euros est attribuée à l'association La Textilerie (numéro de dossier 2018_06304, numéro SIMPA 189075)

Article 3 : Une subvention d'un montant de 33 516 euros est attribuée à l'association La Petite Rockette (numéro de dossier 2018_02838, numéro SIMPA 59841)

Article 4 : Une subvention d'un montant de 18 354 euros est attribuée à l'association Ma Ressourcerie (numéro de dossier 2018_06219, numéro SIMPA 8025).

Article 5 : Une subvention d'un montant de 15 960 euros est attribuée à l'association La Ressourcerie Créative (numéro de dossier 2018_06170, numéro SIMPA 183590)

Article 6 : Une subvention d'un montant de 3 990 euros est attribuée à l'association La Table de Matières (numéro de dossier 2018_06173, numéro SIMPA 184123).

Article 7 : Une subvention d'un montant de 15 960 euros (DPE) est attribuée à l'association 1000 Collectes (numéro de dossier 2018_06309, numéro SIMPA 184222)

Article 8 : Une subvention d'un montant de 20 000 euros (DPE) est attribuée à l'association 3S: Séjour Sportif Solidaire (numéro de dossier 2018_02804, numéro SIMPA 188896)

Article 9 : Une subvention d'un montant de 15 960 euros (DPE) est attribuée à l'association Du Bleu dans les yeux (numéro de dossier 2018_06247, numéro SIMPA 187334)

Article 10 : Une subvention d'un montant de 31 920 euros (DPE) est attribuée à l'association Emmaüs Coup de Main (numéro de dossier 2018_06170, numéro SIMPA 49281).

Article 11 : Les dépenses correspondantes seront imputées de la manière suivante : 161 660 euros (DPE) sur le chapitre 65, nature 65748, domaine P717 « éco. circulaire », destination 71000050, ligne VF 64005 du budget de fonctionnement de l'année 2018 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO